

Les garanties **VELUX**

Produits garantis	Période de garantie
Fenêtres de toit VELUX	Décennale*
- Vitrages d'origine de la fenêtre VELUX : pièces et main-d'œuvre - Vitrages d'origine de la fenêtre VELUX (après 2001) : pièces uniquement**	10 ans (contractuelle) 10 ans supplémentaires = 20 ans ** (contractuelle)
Quincaillerie des fenêtres VELUX (pivots, serrures, poignées, joints...)	Biennale*
Raccordements VELUX	Décennale*
Produits d'installation VELUX : habillage VELUX, collerette d'isolation VELUX, collerette d'écran de sous-toiture VELUX, collerette pare-vapeur VELUX et chevron de support VELUX	Décennale*
- Vitrage de remplacement VELUX	2 ans (contractuelle)
Exutoires de désenfumage VELUX : - partie fenêtre - composants du système d'ouverture	Décennale* Biennale*
Volets roulants VELUX, manuels, électriques et solaires	5 ans (contractuelle)***
Stores VELUX, manuels, électriques et solaires	2 ans (contractuelle)
Accessoires VELUX pour commandes manuelles des fenêtres et des stores VELUX	2 ans (contractuelle)
Moteurs VELUX pour commande des fenêtres, y compris moteurs préinstallés sur les fenêtres VELUX. Commandes électriques VELUX, et autres produits et composants électriques installés sur les fenêtres VELUX.	2 ans (contractuelle)
Conduits de lumière VELUX (Sun Tunnel)	Décennale*
Système VELUX pour toits plats : - fenêtre-coupoles pour toits plats - composants et moteurs électriques	Décennale Biennale*

* Articles 1792, 1792-2, 1792-3, 1792-4, 1792-4-1 et 1792-4-2 du Code civil.

** Sauf pour les modèles GFL/VL T/GVT/CVP et CFP, les fenêtres avec le code dimensionnel qui ne comprend pas de lettre (fenêtres avant 2001), et les fenêtres triple vitrage où une garantie de 10 ans sera appliquée.

*** Pour tous les modèles de type SSL, SML et SCL variante ---S. Pour les autres, la garantie reste à 2 ans.

(1) Pièces uniquement